AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-8-67 672540

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)
(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

SUPPLEMENT N° 3 au BULLETIN n° 82 de Juillet 1967 — 27 juillet 1967

VIGNE

AVERTISSEMENTS

Mildiou :

Dans un certain nombre de vignobles où existent des foyers actifs le traitement devra être renouvelé le plus tôt possible afin d'éviter l'extension rapide de la maladie à la faveur de la prochaine pluie.

Vers de la grappe : Rappel.

INFORMATIONS

Oïdium :

Ce champignon se montre très actif, en particulier dans certains secteurs de la Côte des Blancs. Il convient donc de renouveler la protection. Dans le cas particulier où les grappes seraient touchées, l'application de permanganate, en préalable au traitement normal peut être envisagée.

Araignées rouges - Araignées jaunes :

Des éclosions ont été observées. Une intervention à l'aide d'un des produits conseillés s'impose dans les vignobles contaminés.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire de Champagne.

P 210

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX